

## COMpte RENDU D'ENQUÊTE

### *[D33] DE COSNE SUR LOIRE (58) VERS SAINT-PÈRE (58) 0 9.11.2011*

#### 1 – CONTEXTE

Le 3 Décembre 2011, le témoin T1 se rend en gendarmerie afin de relater une observation étrange du 9 Novembre 2011 sur la route D33 entre Cosne sur Loire et St Père.

Le PV de gendarmerie est reçu au GEIPAN le 5 Décembre. Un deuxième témoin est signalé ( il déposera en gendarmerie le 24 décembre 2011).

Devant l'étrangeté du phénomène, le GEIPAN a rapidement mandaté le 14 décembre un Intervenant de Premier Niveau (IPN) pour faire une enquête sur place.

#### 2- DESCRIPTION DU CAS

Le mercredi 9 Novembre 2011, à 21h05, le témoin T1, accompagné de son fils et de son ami, aperçoit une sorte d'arc en ciel de couleur bleue dans le ciel. Il observe ensuite, toujours dans le ciel, une sorte de grande roue qu'il compare à celle de la foire du trône. De couleur orange, de diamètre ""énorme"", celle-ci disparaît en une fraction de seconde. Le témoin certifie qu'il ne s'agit pas d'un reflet. D'autres témoins sont présents.

Voir le « plan de situation » et le document « itinéraire »

#### 3- DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

**Voici de larges extraits du rapport de l'IPN du 19 juillet 2012 :**

« J'ai effectué un déplacement sur place le 28 décembre 2011 lors duquel j'ai pu rencontrer le témoin , T1, son fils T2 et l'ami de son fils T3 (âgé de 20 ans) tous trois témoins. J'ai contacté par mail et par téléphone à plusieurs reprises T1.

J'ai découvert une autre observation faite quelques kilomètres plus au nord à Arquian le même soir à la même heure par T4 mais sans l'avoir rencontré (voir ANNEXE 3 mail en fin de rapport).

## **DESCRIPTION DU CAS – Entretien sur place**

### **Entretien du 28 décembre 2011 après midi :**

Lieu : chez T1

En présence de : T1, son fils T2 et Monsieur T3, un ami du fils.

Nous nous sommes rendus sur le 1er site d'observation du 9 novembre 2011 puis nous sommes revenus au domicile de T1, 2ème site d'observation, pour échanger sur leur expérience.

Sur les 2 sites d'observation, nous avons pris des photos et filmé le témoignage de chacun.

Fichier Vidéo joint : Vidéos 4 au bord de la D33, site de la 1ère observation :

Interview n°4 : reconstitution de la 1ère observation ; trajet en voiture et commentaires avec les témoins.

### **Commentaires après entretien avec les témoins :**

**1ère observation** : le 9-11-2011, 21h10. Les 3 témoins sont en voiture sur le CD33.

Lieu : latitude 47°23'28.06"N ; longitude 2°57'14.51"E ; azimut 185° ; site 10°

Le fils de T1 conduit : il observe des flashes bleus ; il a l'impression « d'avoir été flashé par un radar ».

T1 voit la portion de ciel visible depuis la voiture d'une couleur bleue. Cette couleur reste stable à priori durant le trajet jusqu'au rond-point (environ 500 mètres).

M. T3 voit sur le coté droit de la voiture (comme il l'a dessiné) une forme qui ne se déplace pas, composée de 2 disques superposés de couleurs différentes donnant l'impression de tourner l'un par rapport à l'autre. Durée de l'observation : 5 secondes. Pas d'élément sur le bruit, les témoins étant en voiture.

**2ème observation** : le 9-11-2011, 21h10. Les 3 témoins sont en voiture sur le CD33.

Lieu : latitude 47°24'13.40"N ; longitude 2°57'01.00"E ; azimut 140° ; site 10°

T1 descend de la voiture (passager avant) : vers l'arrière de la voiture, il observe la « roue » décrite dans la déposition. L'observation dure 5 à 6 secondes sans bruit.

T1 m'a indiqué avoir évoqué cet évènement avec la père de T3 qui lui a confié que son fils a été assez perturbé pendant les 2 semaines qui ont suivi.

### **Les dessins réalisés :**

Les formes observées sont dessinées seules sur une même feuille (document pdf « dessin du 28dec2011 ») et sur des photos des 2 sites d'observation (document pdf « photos 1 et 2 cas D33 St Père (58) »).

Le dessin de T3 correspond bien à sa description donnée dans les interview 1 et 2 en ce qui concerne les couleurs et les formes. Le plus grand des 2 disques, en dessous et orange, correspond également au dessin de T1 pour la 2è observation, à savoir le plus grand diamètre orange. Le diamètre du disque orange sur le dessin de T3(dessin sur photo) correspond la description faite lors de l'interview n°2 dans lequel il situe la forme entre le pignon de la maison et l'extrémité droite du petit bois situé derrière la ferme mais la forme dessinée est décalée à droite du même petit bois.

Le dessin de T1 est précis et positionné tel qu'il le décrit dans la vidéo 5. On peut remarquer que son premier dessin était plus grand que la version finale, ce qui démontre également le soin de « coller » au plus près de la taille apparente observée.

### Environnement des 2 observations :

Centrale nucléaire de Belleville sur Loire située à 13/14 km au Nord ;

Lignes RTE 63 et 225 kV à 1 km et 3 km à l'Est.

Autoroute A77 à 1,5 km du 1er site et 500 m du 2è site d'observation ;

2 discothèques au Sud (13 km) dans l'axe de la 2è observation et l'autre au Sud-ouest (11 km) : la discothèque la plus proche n'est pas ouverte le mercredi et les témoins indiquent qu'ils connaissent l'effet provoqué par des projecteurs ou laser utilisés par les discothèques. **Ce qu'ils ont observé ne peut pas être confondu avec ce type d'équipement.**

Voir documents Google earth (fichiers kmz) :

« Cas D33, Saint Père (58), 9 nov. 2011, directions observations et lignes RTE ».

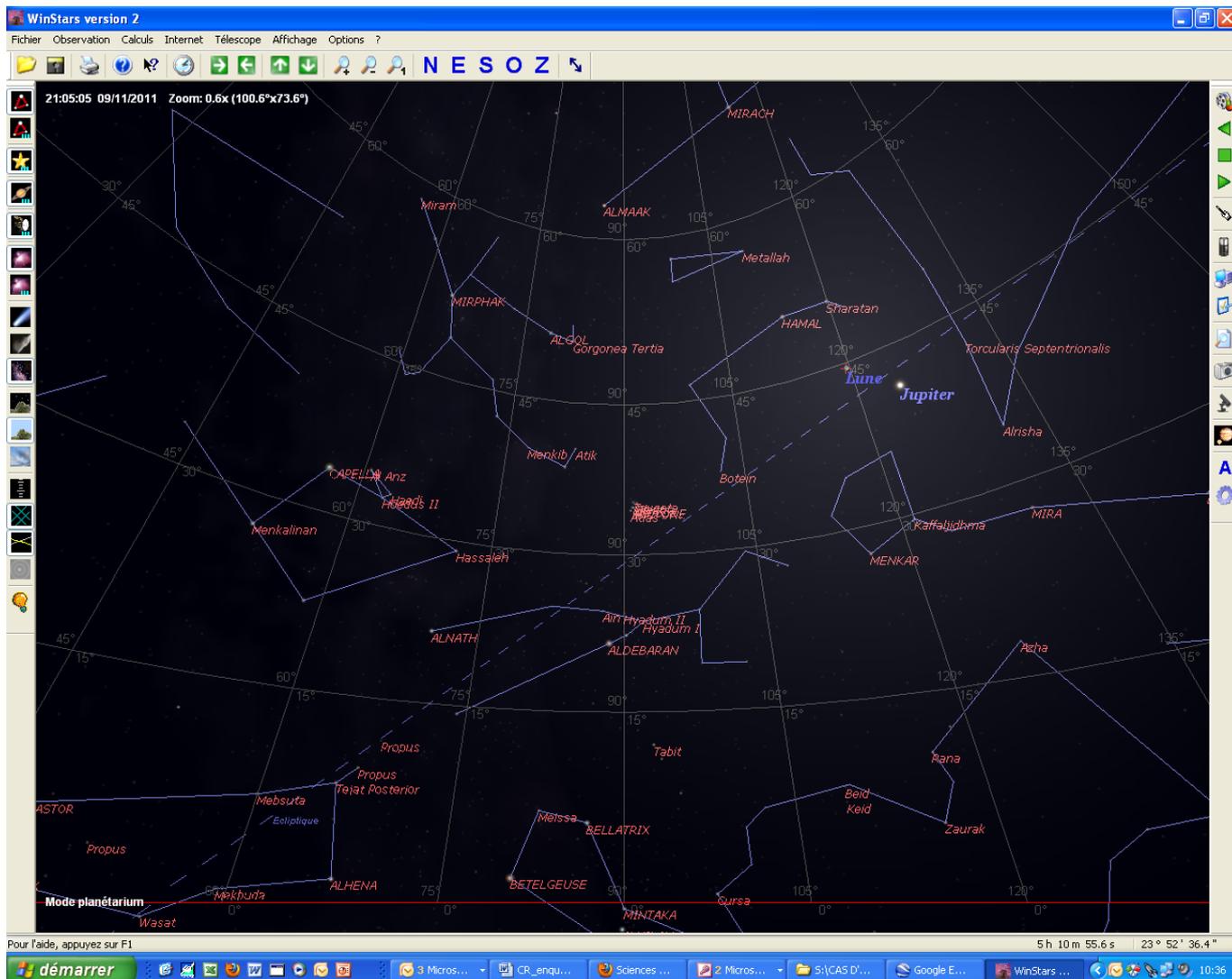
« CAS D33, Saint Père (58), 9-11-2011, Situation Discothèques »

Dimensions apparentes : voir ANNEXE 2 ci-dessous. Il n'y a pas d'autre témoin pour permettre de reconstituer une possible trajectoire d'un éventuel objet et évaluer sa taille réelle.

Si l'on fait l'hypothèse qu'il s'agit du même objet, en tenant compte des dimensions relevées sur les dessins reportés sur les photos des 2 témoins et des positions d'observation, on peut estimer la direction de la trajectoire de l'objet entre les 2 observations : les diamètres sont dans un rapport de 6/2,5 ce qui donne la trajectoire supposée représentée en ANNEXE 2.

Phase lunaire : la Lune (quasi-pleine ce soir là) est positionnée au Est/Sud-Est (Azimut =  $119^{\circ} 35'$   
Hauteur =  $44^{\circ} 31'$ ) Voir le ciel du jour direction plein Est (qui n'est pas la direction d'observation)





### Complément d'enquête à l'automne 2012

- En septembre 2012, un autre enquêteur du GEIPAN a rencontré un voisin du témoin T1 : Il a dit qu'il y avait très souvent des lumières de projecteurs de boîte de nuit qui étaient visibles dans la même direction que celle signalé par le témoin. Il dit que cela venait de la boîte de nuit "Le Feeling" qui se situe sur les hauteurs de Sancerre.
- Début décembre 2012, l'enquêteur a rencontré le responsable de la discothèque le "Feeling" de Sancerre près de Cosne sur Loire : il a dit que, le soir du 09 novembre 2011, le Sky Tracker de la discothèque ne peut être responsable de l'observation qui a été rapportée par le témoin. En effet, les Sky Trackers sont allumés seulement les soirs des vendredis et samedis et les veilles de jours fériés et à partir de 23h/23h30 et jusqu'à 04h30/5h00 du matin. Cependant ces derniers donnent bien sur la ville de Cosne sur Loire.
- Le jour de l'observation tombant un mercredi, le jour férié le plus proche étant le 11 novembre ( soit un vendredi), sauf si erreur dans la date et/ou dans le souvenir du témoin, en sus de l'horaire de l'observation, l'explication par des Sky Trackers ne tient pas. Le responsable confirme également que parfois des tests ont lieu mais d'après ses souvenirs pas dans cette période. Aucun registre n'existe traçant ces tests.

## 3- HYPOTHESES ENVISAGEES

**Avion, hélicoptère ou autre** : difficile à envisager étant donné :

- La fiabilité des témoignages : 3 personnes, même si elles n'ont pas vu la même chose en même temps ; T1 possède une expérience des nuances de couleurs et le sens de la précision de par son travail

(conducteur d'une ligne d'imprimerie). T1 précise même avoir observé avec et sans ses lunettes pensant être victime de reflets ou autre phénomène optique.

- L'absence de bruit.
- La disparition brutale des observations.

Les traces radars n'ont pas pu être demandées à temps par le GEIPAN auprès du contrôle aérien.

L'hypothèse d'une **projection par un dispositif optique lumineux** type « Sky Tracker » reste la piste la plus plausible.

- Deux discothèques sont présentes dans la direction des observations. La distance est de 10 à 12 km entre les 2 discothèques et les sites d'observations. L'une d'entre elles a bien ce type de matériel.
- L'étémoïn T2 signal eun temps de brouillard qui permet de rendre particulièrement bien les effets lumineux.

Nous nous trouvons devant des informations contradictoires :

- le voisin de T1 affirme voir régulièrement ce type d'animations lumineuses dans le ciel dans la direction indiquée par le témoin 1
- le témoin 1 affirme qu'il connaît ce genre d'animation lumineuse, mais que ce n'en était pas. Il affirme avoir vu une masse entre les lumières.
- le responsable de la discothèque qui pourrait être la source de cette animation affirme que le Sky Tracker ne fonctionne normalement pas pas en semaine.
- T1 affirme que le temps était clair « pas de nuage, pas de brouillard »
- T2 parle de temps gris, nuageux, avec du brouillard dans la direction de l'observation
- Le relevé meteo de la station d'Avord, à 45km, indique un fort ennuagement. La proximité de la Loire est bien sûr propice au brouillard les soirs de Novembre.

## 5- CONCLUSION

L'hypothèse de Sky Tracker allumé temporairement (peut-être accidentellement : l'observation n'a duré que 5 à 10 secondes), et rendu particulièrement spectaculaire à cause du brouillard, paraît plausible ; mais cette hypothèse n'a pu être confirmée par le responsable de la discothèque, et a été totalement réfutée par le témoin.

Devant ces contradictions, et devant la brièveté de l'observation, le GEIPAN classe ce cas « C » : manque d'informations fiables.

## ANNEXE (S)

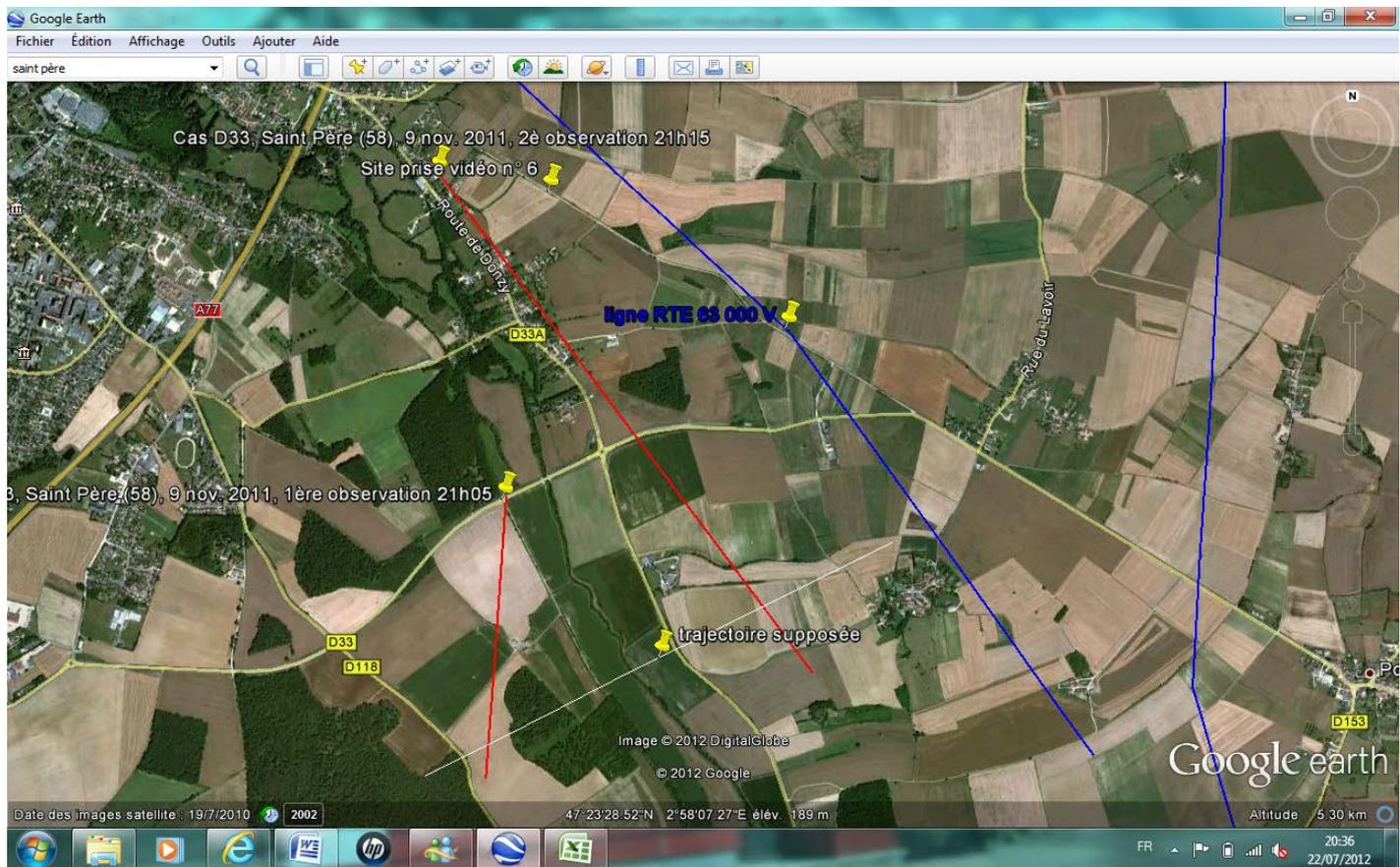
### ANNEXE 1 : réponse de T1 au mail GEIPAN du 25 juin 2012 au sujet de matériel de projection de faisceaux lumineux type « sky tracker ».

La forme que j'ai observée était fixe pas mobile, de plus il n'y avait pas de faisceau lumineux et j'ai bien distingué une masse donc c'était bien un objet sinon pour la forme et de dessin, c'est approchant mais beaucoup plus de lumières orange mais on voyait bien une masse entre les lumières orange

Mon observation était très nette, pas compatible avec la vidéo, la forme était parfaite. Entre la 1ère et la 2ème observation, il y avait trop de distance pour supposer que ce soit un projecteur.

Pour moi, ce que j'ai vu ne peut pas être fait avec un projecteur dans la mesure où j'ai vu de la matière, donc un objet.

### ANNEXE 2 : dimensions apparentes – trajectoire possible.



On peut simplement tracer (en blanc) la trajectoire supposée d'un objet qui aurait été à la hauteur du petit bois à 1 km du 1<sup>er</sup> site d'observation et à 2,4 km du second site d'observation (distance correspondante au rapport des 2 diamètres des formes dessinées 6/2,5).

Sans évaluation de la taille apparente et sans repère permettant de situer la distance de l'objet potentiel, on ne peut pas estimer la taille réelle.

**ANNEXE 3** : mail de M. en rapport avec une autre observation faite le même soir.

Des témoins ont observé 15 km au nord de Saint Père le même jour aux environs de 21h un phénomène lumineux mobile, puis une déflagration 5 à 8 minutes après cette première observation. Voir mail ci-dessous :

**From:**

**Sent:** Sun, 26 Feb 2012 12:37:38 +0100

**Subject:**

Notre voisin qui était a vélo le 9 novembre 2011 vers 21h sur la départemental 955 qui relie ST Amand - en - puisaye Myennes à vu un objet lumineux environ à 50 mètres de hauteur comportent 2 points lumineux rouge et derrière cet objet une lueur blanche assez importante qui éclairait le sol , en déplaçant d'Ouest en Est et en sifflant ensuite 5 a 8 minutes après sont passage j'ai entendu 1 boum (comme le mur du son d'un avion) à 1 km de son passage , le village d'a côté qui s'appelle les Averts commune de ST Verain , également nous avons entendu ce bruit d'explosion , également nos enfants qui habitent Cours , petite commune avoisinante ont entenduent ce meme bruit.

